# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 17 JANVIER 1893.


## PETITES ANNONCES.

### DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme, de 22 ans, arrivant de Suisse désirera entrer de suite en qualité de domestique dans une bonne famille, de préférence française. Bons certificats à disposition. S'adresser au Bureau de l'Abeille.
13 janv—7f

### DEMANDES.

ON demande—Des filles pour écoter le tabac chez S. Hernsheim, Bros. & Co. Fabrique coin des rues Julia et Magasin.
17 janv—3f

ON demande—A louer pour petite famille sans enfants, 2 ou 3 chambres meublées, avec une famille respectable. E. H. D., à l'Abeille.
17 janv—1f

### A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, une grocerie bien située, quartier central. S'adresser à Vergnes & Gust, 37 Decatur.
13 jan—7f

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Aristide Balastracci.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37 827—Division C—Attendu que John B Viset administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aristide Balastracci, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 janv—17 21 26

**John Calder & Co., et David M. Calder vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35 056—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Henderson et Léopold Loeb, syndic provisoire, des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
15 janv—15 19 24

**Succession de William S. Steele.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,761—Division A.—Attendu que J. B. Viset a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu William S. Steele, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
11 jan—11 14 20

**Succession de Christopher Groskoff et Mme Anna Rohmer sa veuve.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35 064—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par August C. Groskoff exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10 janv—10 14 19

**Succession de Ferdinand A. Ermert.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,025—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick William Ermert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
11 jan—11 14 20

**Succession de Léopold Aleix.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,784—Division C—Attendu que Fernand L. Aleix, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Léopold Aleix, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
13 janv—13 18 23

**Succession de James Dillon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 248—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Regina Kauffman, veuve de James Dillon, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12 jan—12 16 21

**Succession de Mme Catharine M. Grimes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35 941—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12 janv—12 16 21

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,619—Division B—Abbott & Dibold vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que l'assemblée des créanciers sollicitée dans cette pétition soit convoquée et tenue pardevant Eusèbe Rouen, notaire public, en son étude, 135 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI 27 janvier 1893, dans le but de considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1892.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 déc—3f au 27 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,777, Division A.—Theresa Hoffman vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Theresa Hoffman, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq. notaire, en son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le 16me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Thos S Ellis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN Député-Greffier.
14 jan—3f au 16 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,629—Division D—Geo. F. Holden vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commençant le MARDI, 7 février 1893, à 11 heures A. M. Que Chas Forman, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suspendues.
Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—3f au 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,675—Division E—John Jacobs vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John Jacobs soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI 6me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Sam Flanders, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1892.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3f au 6 fev

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,784—Division C.—Ordre de Cour.—Mme M. L. Duprée, femme de A. J. Duprée et A. J. Duprée, son mari, vs. leurs créanciers.—Que la dite cession des biens faite par Mme M. L. Duprée et A J Duprée, son mari, soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, commençant le 21 février 1893, à 11 heures A. M., et que W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, toutes les procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1893.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
12 janv—3f au 30 f


## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 16 JANVIER—CLASSE No 113

Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 72 | 7 | 43 | 71 | 47 | 66 | 17 | 28 | 27 | 12 | 48 | 49 | — | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 16 janvier 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

**Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous surveillons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G T Beauregard
J A Early
W. L. Cabell
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

## TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 FEVRIER 1893

# GROS LOT: $75,000

## 100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de ... | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de ... | 20,000 | 20,000 |
| 1 Lot de ... | 10,000 | 10,000 |
| 1 Lot de ... | 5,000 | 5,000 |
| 2 Lots de ... | 2,500 | 5,000 |
| 5 Lots de ... | 1,000 | 5,000 |
| 25 Lots de ... | 300 | 7,500 |
| 100 Lots de ... | 200 | 20,000 |
| 200 Lots de ... | 100 | 20,000 |
| 300 Lots de ... | 60 | 18,000 |
| 500 Lots de ... | 40 | 20,000 |
| PRIX D'APPROXIMATION. | | |
| 100 Lots de | $100, soit | $10,000 |
| 100 Lots de | $60 | 6,000 |
| 100 Lots de | $40 | 4,000 |
| PRIX TERMINAUX. | | |
| 999 Lots de | $20, soit | $19,980 |
| 999 Lots de | $20 | 19,980 |
| 3,434 Lots se montant à ... | | $265,460 |

PRIX DU BILLET:

**Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.**

Prix pour les clubs. 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

**IMPORTANT.**
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance de lots annoncés.


## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un grand lot de meubles de valeur, installations, etc., pour un hôpital.**

**Henry Wellman vs Ladies Unsectarian Aid Society.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,095—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 24 janvier 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le contenu du local Nos 223, 227, 229 rue St Joseph, consistant meubles, installations, etc., pour un hôpital.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 17 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Frank Newbeck vs J. A. Schuler et als**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,448—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain ilet de terre, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme ilet No 478, borné par les rues Désiré, Elmire, Morales et Urquhart, lequel dit ilet mesure deux cent quarante et un pieds de face sur une profondeur de trois cent quarante deux pieds, d'après un plan du dit ilet, fait par Joseph Pilié voyer, daté le 16 juin 1831, et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24—6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Henry Wellman vs Ladies Unsectarian Aid Society.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,095.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot ou portion de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph Julia, Carondelet et Baronne, désigné par le No 3, sur une esquisse par John F. Braun, voyer, le 12 de novembre 1875 annexée à un acte d'achat de la dite Ladies Unsectarian Aid Society. Christy, notaire public, mesurant d'après l'acte cinquante et un pieds trois pouces quatre lignes de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante pieds huit pouces. Le dit lot forme partie de, et est pris de deux lots, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par Richard Delafield, déposé dans les archives de Félix Grima, notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—fév 3 10 15

**Vente de propriété de valeur, améliorée, portant le numéro municipal 35 avenue Cleveland, (ancienne rue Gasquet).**

**Succession de Catharine Richardson, épouse de Charles J. Gregson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,335—En vertu d'un ordre de vente, daté du 29 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 1er février 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Canal, Derbigny et Roman; le dit lot mesure vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet, maintenant l'avenue Cleveland, sur cent-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan daté le 3 juin 1868, déposé dans les archives de William Shannon, notaire, étant le No 15 de son livre de plans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété Améliorée dans le Sixième District.**

Mme Fannie V. Harris versus Ernest Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,524.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 1er février 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 441, borné par les rues Constantinople, Magazine, Constance et Laurel; le dit lot est désigné par le numéro quinze et mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Constantinople, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont sur un plan [illegible] annexé à un acte déposé au bureau de S. Magner, ex-notaire de cette ville, le 5 avril 1865 et [illegible] le dit plan, le dit lot est représenté par le No 71.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—janv 6 13 20 27—fév 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

**John T. Hardie vs Brewster W. Taylor.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,401—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ulloa, Salomon, D'Hémécourt et l'avenue Napoléon, désigné par le No 581 et portant le numéro municipal 789, mesurant trois cent cinquante pieds huit pouces et quatre lignes sur les rues Ulloa et D'Hémécourt et trois cent dix-neuf pieds sept pouces et six lignes sur la rue Salomon et l'avenue Napoléon.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur dans le sixième district.**

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine pièce ou portion de terre située dans le sixième district de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson, dans cet Etat dans cette partie communément nommée le bourg de Freeport et dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak) Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante-trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et la dite portion est composée des lots numéros 19 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par Williams & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1866 et déposé pour référence à l'étude de A. Mazo, Jr., notaire, comme plan No 77, connu aussi par le même numéro, sur un plan fait par A. S. Philips, voyer à la date du 18 février 1849, et déposé pour référence en l'étude de L. R. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près à la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et ensuite une seconde profondeur de trente pieds où elle joint la ligne au fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après un plan de Williams & Patton architectes et voyers, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur; un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.
La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,342.
Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 25 janv

### PAR LE CONSTABLE.

**Mme Jane R. Guthout vs. Benjamin F. Simmons.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 23,186.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau, "Court Building", coin des rues Camp et Lafayette, le MARDI, 24 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une bibliothèque, un pupitre-table, un pupitre, six chaises à rotin, deux chaises à bras d'office, une table, un Letter Copy Press, un Glass Copy Bowl et Brush, un tapis, un lot de nattes, un porte-manteau, un paillasson, un store, un balai, deux crachoirs, deux encriers en verre, une règle en ébène, deux Blotting Pads.
Saisi dans l'affaire intitulée et numérotée plus haut d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. ABLOV, Constable.
14 janv—14 18 24

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE ATTRAYANTE
—DE—
## PROPRIETES FONCIÈRES DE VALEUR
—DANS LE—
**1er, 4e et le 5e districts.**

Emplacements de choix pour manufactures, Coin des rues Clio et Liberty.

Maison de résidence double à deux étages, Nos 648 et 650 rue Baronne, coin Fourth street.

Charmant cottage double élevé, Nos 644 et 646 rue Baronne, entre Third et Fourth streets.

SPLENDIDE COTTAGE ELEVE No 307 rue Fourth, entre Dryades et Baronne.

COTTAGE DOUBLE, No 309 et 311 rue Fourth.

Emplacement désirable pour construire, Dans les rues Troisième et Quatrième, entre Baronne et Dryades.

Propriété de batture, Dans le Cinquième District, rue Patterson, entre Chestnut et Elmire.

A l'encan, A crédit.

—Dans l'affaire de—
LOUISIANA C. FLOWER CONTRE WM HUGHES ET AUTRES.

No 35,398—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

**VENTE EN PARTAGE.**

PAR JNO. H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 décembre 1892, et signé le 14 décembre 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir:
1° Sept lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Troisième et Quatrième désignés comme lots A. B. C. D. E. F. G., sur un plan ou croquis fait par D. M. Brosnan, député-voyer de la ville, en date du 1er février 1892.
Le dit lot A forme le coin des rues Baronne et Fourth et mesure 77 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Fourth entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la maison de résidence double à deux étages No 648 et 650 rue Baronne, retirée de la rue avec galerie de façade, vestibule, grands salons doubles, salle à manger et bibliothèque au premier, cinq grandes chambres à coucher avec chambre à bain, office, etc., de chaque côté.
2° Le lot B mesure 43 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Baronne sur 136 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le cottage double élevé Nos 644 et 646 rue Baronne, avec galeries de façade et de côté, 7 chambres avec chambre à bain de chaque côté, une belle grille en fer à la façade, etc.
3° Le lot C mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il a de belles banquettes en briques sur la façade et une bonne clôture,—site splendide pour un cottage double.
4° Le lot D mesure 32 pieds de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le cottage élevé No 307 rue Quatrième, avec galeries de façade et de côté, vestibule, salon, grande salle à manger, 3 chambres à coucher, chambres à domestiques, office, cuisine, etc.
5° Le lot E mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Quatrième, sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le cottage double Nos 309 et 311, rue Quatrième, avec galerie de façade, 5 chambres de chaque côté, office, chambres à domestiques, hangar, etc.
6° Le lot F mesure 37 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, a une face splendide et une banquette en briques sur le devant.
7° Le lot G mesure 50 pieds de face à la rue Troisième sur 147 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, a un hangar en bois à un étage, une bonne barrière et un pavage en briques sur le devant. Un site très désirable pour un ou plusieurs cottages.
8° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Calliope, Howard et Liberté, désigné par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, sur un plan déposé pour référence à l'étude de A. Pitot, ancien notaire de cette ville et mesurant comme suit:
Le lot No 1 forme le coin des rues Clio et Liberté et mesure 25 pieds de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur et de face à la rue Liberté entre lignes parallèles.
Le lot No 3 mesure 25 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les lots Nos 2, 4, 5 et 6 mesurent chacun 26 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clio sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No 14 est d'une forme irrégulière et mesure 26 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur sur l'autre ligne du côté allant parallèlement à la rue Calliope s'ouvrant alors à angle droit vers la dite rue Calliope, 14 pieds 6 pouces et 3 1/2 lignes allant alors à angle droit, 45 pieds 9 pouces et 5 lignes vers la rue Howard et 40 pieds 6 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne du fond le séparant du lot No 13. Un site superbe pour entreprises manufacturières, n'étant qu'à une petite distance du nouveau dépôt du chemin de fer Jackson, des grandes industries et du commerce du Nouveau Bassin.
Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage plaisant, d'accès facile aux affaires par beaucoup de lignes de chars et dans le voisinage d'églises, marchés, écoles, etc., toujours occupées par de bons locataires.
Ces propriétés sont vendues, sujettes aux conditions des baux et loyers qui seront annoncés au moment de la vente, ou précédemment sur l'application au bureau de l'encanteur.
9° Une partie indivise de 3/4 de portion et intérêt à ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, y compris tous les droits d'alluvion ou d'accroissement de batture qui ont été attachés, situé dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, étant en avant des lots Nos 4 et 5 dans l'ilet No 3 sur un plan original du morceau de terre anciennement connu la propriété de Brooklyn Warehouse Company, fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, et mesurant 45 pieds de façade sur la voie publique ou la rue Patterson et s'étendant de la profondeur, entre lignes parallèles, au bord de la rivière Mississipi. Ladite portion de terre étant bornée en amont par la continuation à ladite rivière Mississipi de la ligne divisant lesdits terrains 3 et 4 dudit carré No 3 sur le susdit plan de W. T. Thompson, voyer, qui sépare ce dernier de la propriété contigüe appartenant à la Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Company, et au-dessus par la propriété de Mme H. J. Summer; il fait face sur ladite rivière Mississipi ainsi que sur ladite rue Patterson ou le chemin public, de 45 pieds comme il est dit plus haut.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste du prix d'achat à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs respectifs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement, divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées, et leur paiement garanti par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété pour lesquelles ils seront souscrits, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, transfert des polices d'assurance et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour obliger le paiement de l'un quelconque.
Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1893 en sus des prix d'adjudication. Ils feront un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par-devant Jno. J. Ward, notaire.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25.

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un cottage double en bois, 186 et 188 rue Quartier, entre Trémé et Marais.**

Succession de Mme Joséphine Bloin, née Léon.

No 37,139.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, signé le 16 décembre 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite—
1° Un cottage double en bois à un étage, Nos 186 et 188 rue Quartier, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, le Chemin du Bayou, les rues Trémé, maintenant Nord Liberté et Marais, ayant quatre chambres, cabinet, allée, cuve et cour pavée de chaque côté.
Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, dans un voisinage respectable, près des chemins de fer des rues Esplanade et Remparts, écoles et églises.
2° Une malle et son contenu au No 188 rue Quartier, plus amplement décrite dans un inventaire, seront vendus sur les lieux le même jour à 10 heures A. M.
Conditions—Pour la propriété, un tiers ou plus du prix de la vente comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra les clauses de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; l'assurance devra être assurée et la police transférée au porteur des billets, et autres clauses usuelles de garantie, etc., et les taxes de l'année 1893 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Pour la malle comptant.
Acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18


**J. B. JUNQUA,**
No 19 RUE ST-LOUIS,
Près Decatur,
Importateur et Marchand en Gros de Cognacs Fins Champagne, Vins et Liqueurs,
—Spécialité de—
Vins Fins et Brandies de Californie, Rye et Bourbon Whiskies.
—Fabricant de—
Sirops de Fruits de Choix.
19 oct—[illegible]


### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Propriétés de choix et bien situées
—DANS LES—
## SIXIÈME, DEUXIÈME ET PREMIER DISTRICTS.

**No 193 rue Dumaine, entre** Trémé et St-Claude—Belle maison à double corps-de logis à un étage, avec attic.

**No 35 rue St-Philippe, entre** Royale et Chartres—Une résidence à un étage.

**Nos 451 et 451 1/2 rue Melpomène,** entre les rues Clara et Magnolia—Maison double à un étage retirée de la rue.

**No — rue Aline, entre les** rues Magazine et Live Oak Joli cottage retiré de la rue.

**Un lot vacant contigu et adjacent aux propriétés ci-dessus.**

P. A. Bacas, exécuteur-testamentaire, et autres vs. Armand Conrcelle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E. No 37,493.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 165 rue de la Commune—MERCREDI, 8 février 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement signé et rendu le 5 janvier 1893, par l'honorable Geo H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus la propriété de beaucoup de valeur décrite ci-après, à savoir:
1° Un certain lot de terre, **Premier District**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges et avantages y appartenant, situé dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Clara et Magnolia, dans le premier district de cette ville, et mesurant 30 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Melpomène sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot est désigné par la lettre A, sur un plan dressé par J. d'Hémécourt, le 7 mai 1867 et annexé à un acte de vente de Mme Veuve James Clough passé pardevant J. R. Winchester, notaire, en cette ville le 27 juin 1867.
Les améliorations consistent en une maison double, à distance de la rue, ayant quatre chambres, galerie devant, cuisine de deux chambres, citernes, lieux d'aisance etc., portant les Nos municipaux 451 et 451 1/2 rue Melpomène, louée $18 par mois.

**Deuxième District.**

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Royale et Chartres, ayant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue St Philippe, sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces entre lignes parallèles, et borné du côté de la rue de Chartres, par une propriété actuellement ou récemment appartenant à C. Blineau; de l'autre côté vers la rue Royale, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à Mme Trévest, et à l'arrière, par la propriété actuellement ou récemment appartenant à M. Cassone.
Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage ayant 4 chambres, 2 cabinets, galerie et une bâtisse à deux étages ayant 6 chambres, lieux d'aisance, water-works, etc., portant le numéro municipal No 35 rue St-Philippe; vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1893, au taux de $16 par mois payable mensuellement.
3° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Dumaine St Philippe, Trémé et St Claude, et mesurant au pied américain, environ 40 pieds 6 pouces de façade rue Dumaine, sur une profondeur de 127 pieds.
Les améliorations consistent en une jolie maison double à un étage avec mansardes portant le No 193 rue Dumaine, ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, 2 cabinets et une galerie, et dans les mansardes quatre chambres, une bâtisse en briques à 2 étages ayant 6 chambres, une autre bâtisse de 2 chambres, citernes, puits, lieux d'aisance, water-works, etc.

**Sixième District.**

4° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les droits, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Sixième District de cette ville (ci-devant ville de Jefferson) dans le carré d'ilet borné par les rues Aline, Magazine, Live Oak et Foucher, désigné par le No 11 sur un plan déposé en l'étude de A. G. [illegible] ancien notaire en cette ville, selon le plan No 52, ledit lot mesurant 30 pieds de façade rue Aline sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un joli cottage à distance de la rue ayant une galerie devant, corridor sur le côté, six chambres, lieux d'aisance, citerne, etc., loué $15 par mois.
5° Un certain terrain vacant adjacent et contigu à la propriété décrite en quatrième lieu et y touchant, désigné par le No 12 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant 30 pieds de façade sur la rue Aline sur 125 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisé en paiements égaux, en coupons-billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les acquéreurs assureront les bâtisses et les améliorations pour la valeur des billets et la police sera transférée au détenteur des billets; les actes de vente devront renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, [illegible] estimation, cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 et un dépôt de dix pour cent entre les mains des encanteurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 jan—7 11 18 25—fév 1 8

**Un Splendide Monument**
—DANS LE—
**Metairie Cemetery Association**
—Par ordre des liquidateurs de—
**L'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 165 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, [illegible] dernier enchérisseur pour ce que cela rapportera.
**Le Splendide Monument de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican, dans le Metairie Cemetery Association** dans la section No 95, sur les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37, les dits lots de terre ayant 576 pieds superficiels.
**Termes et conditions.**—Comptant, l'acquéreur transférera à ses frais, les restes contenus dans les divers caveaux au réceptacle de la Tombe et à la Résurrection pour toujours.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La résidence à deux étages bien située, No 505 rue Magasin,**
ENTRE LES RUES RICHARD ET ORANGE.
Interdiction de S. R. et R. S. D. Henderson.

No 33,694—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friederichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 janvier 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—
Une désirable résidence en bois à deux étages, No 505 rue Magasin, entre Richard et Orange, dans l'ilet autrement borné par les rues Camp et Félicité Premier District de cette ville, retirée du trottoir et ayant deux galeries de façade, vestibule au-dessous et au-dessus, salle, salle à manger, [illegible] au-dessus, chambres confortables et chambres à galeries au-dessus, citerne, hangar, arrière cour, etc. Le lot désigné comme cette demi ou moitié la plus rapprochée de la rue Richard d'un certain morceau ou portion de terre composé de la totalité du lot No 3 et d'une moitié du lot No 2, sur un plan dressé par W. T. Thompson, assistant voyer de la municipalité No 2 de cette ville, daté 28 avril 1846 et mesurant plus ou moins 20 pieds 6 pouces 4 1/2 lignes de face à la rue Magasin sur 120 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur s'étendant en arrière à une allée commune dans le fond 12 pieds de largeur, ouvrant à travers de la rue Félicité à la rue Orange, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, etc., y appartenant. Près des marchés, écoles et églises; rue pavée en bloc carré, chars passant devant la porte.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un an de crédit pour billet spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat et la police d'assurance transférée au porteur du billet, et toutes autres clauses de garantie usuelles; dépôt de 10 pour cent comptant requis pour lier la vente. Actes de vente pardevant Fred. Zengle, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

[illegible]


### PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession d'Alfred Guerin et Bertha Guerin.**

No 37,561—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 12 janvier 1893, dans l'affaire des successions Alfred Guerin et Bertha Guerin, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Villeré et Robertson, désigné comme lot No 1 sur un plan annexé à un acte de vente du 30 décembre 1871 pardevant A. Doriocourt, notaire, et mesurant 22 pieds 5 pouces de face à la rue St-Pierre sur 72 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
15 jan—15 21 28—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE DE PARTAGE.

**Propriété de choix à Carrollton.**

**Deux Grands Lots de Terre rue Short, courant à et faisant face à la rue Hose, entre St-Charles et Pearl.**

In re T. J. Fisher versus Bridget Glenn et son mari Frederick Lehman.

No 30,672—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1893 et signé le 10 janvier 1893 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de T. J. Fisher versus Bridget Glenn et son mari Frederick Lehman, Docket No 30 672, il sera vendu, à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—
Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet No 67 suivant plan, anciennement 61 de la vieille ville de Carrollton, borné par les rues St-Charles, Short, Pearl et Hose, sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, daté le 6 de février 1836, déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex-notaire, et mesurant en mesure américaine, 30 pieds, chaque, face à la rue Short, la même façade sur la rue Hose, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux bâtisses en bois, etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant ————, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
15 jan—15 21 28—fév 1 8 15

**Dans un Bon Voisinage.**

Une agréable résidence cottage No 424 rue Dumaine, entre Rocheblave et Tonti, contenant 5 chambres, hangar, cuve, puits etc. Chambre devant et à proximité des écoles, églises, etc. Grand terrain 30x125.
Sera vendu à l'enchère publique MERCREDI, 18 janvier 1893, à midi à la salle d'encan, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans 7 pour cent d'intérêt, etc. Acte de vente pardevant J. Meunier, notaire. Dépôt de 10 pour cent à la vente.
ALBERT PAUL, Encanteur.
15 jan—15 et 18

### PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 37 593—Division C.

**Wm. A. McDowell vs ses créanciers.**

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 13 janvier 1893, et sera vendu, JEUDI, 26 janvier 1893.—
1° A 11 heures A. M.—Comptoirs et étagères contenus dans les magasins Nos 139 et 141 Sud Remparts.
**Immédiatement après:**
Comptoir et étagères contenus dans le magasin No 113 rue Remparts coin de la rue Perdido.
2° A midi à l'écurie de Wm W Hodgins, No 451 avenue St-Charles
4 chevaux splendides.
1 voiture de grocerie.
1 sulky.
2 jeux harnais.
Conditions—Strictement comptant.
15 janv—15 19 24 26.

### PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés Commerciales de Choix, dans les Premier et Second Districts.**

**No 79 rue Front,** bâtisse en briques solidement construite, à deux étages, occupée comme café et résidence.

**No 111 rue Decatur,** bâtisse en briques solidement construite, à quatre étages, occupée comme magasin de fourrage et entrepôt.

Dans l'affaire de Mme Clara Cardona et als vs Mme Pauline Langles et als.

**Vente pour effectuer un partage.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D—No 36 057.

PAR CHARLES D. STUART, encanteur—Bureau No 58 rue Camp—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1893 et signé le 13 janvier 1893, décrétant une partition, dans l'affaire susdite, l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, procédera à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Fulton, Poydras, Front et Lafayette, désigné sur un plan de J. A. Bœard, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1853, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, comme lot No 15 et mesurant suivant le dit plan 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds [illegible] et 4 lignes de face à la rue Front sur 116 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté le divisant du lot No 14 et 117 pieds 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 16, le tout au pied américain, la dite propriété fut acquise par feu Angelo Costa par achat de la ville de la Nouvelle-Orléans, par acte fait pardevant H. B. Cenas, notaire en cette ville, le 3 mars 1853. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques solidement construite à deux étages No 79 rue Front, occupée présentement comme café et résidence et ayant au rez-de-chaussée une vaste salle, [illegible] 6 chambres, corridors, cour pavée, citerne, etc. sous bail jusqu'au 1er octobre 1893 à raison de $35 par mois.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Vieille Levée, St-Louis, Chartres et Toulouse, désigné comme le No soixante-six sur un plan fait par A. [illegible], architecte, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 17 de son livre de plans No 6, le dit lot mesure 30 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Vieille Levée sur 40 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur et 32 pieds de largeur dans le fond, suivant angles; le tout plus ou moins. La dite propriété fut acquise par feu Angelo Costa, par acte de partage fait avec Antoine Roira, pardevant E. Barnett, notaire en cette ville, le 14 novembre 1855. Les améliorations consistent en bâtisse en briques de valeur et solidement construite à quatre étages, No 111 rue Decatur, occupée comme magasin de fourrage et louée à raison de $35 par mois. Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et 2 ans de crédit, le crédit devant être garanti par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de garantie, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer le paiement des billets; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée aux détenteurs des billets.
L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles.
Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 jan—15 21 28—4 11 15 fév

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage double en bois bien situé Nos 1,024 et 1,024 1/2 rue Magasin,**
Entre Général Taylor et Peniston.

Succession de Rev. Geo. W. Walker.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 37 542.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 décembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—
Le cottage double en bois, bien situé, Nos 1024 et 1024 1/2 rue Magasin, entre Peniston et Général Taylor, dans l'ilet autrement borné par la rue Constance, dans le Sixième District de cette ville. Il est retiré du trottoir et a galerie de façade, 10 chambres, 2 citernes, allée de côté, cours devant et derrière, hangars, etc. Ledit lot désigné par le No 4 de l'ilet No 10, sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ci-devant notaire en cette ville, et mesure 32 pieds 6 pouces de face rue Magasine, sur 118 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un voisinage de choix, et faisant face à deux voies de chars à cheval et sur une des principales rues de la ville. Un bon placement dans une bonne location.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt; et toutes les clauses usuelles de sécurité; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Fred. Leibel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er janv—1 4 11 18 25—1er fév

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE DE PARTAGE.

**LE COTTAGE RÉSIDENCE** Confortable et admirablement situé, avec de Beaux Terrains Spacieux, NO 240 AVENUE DE L'ESPLANADE, AU COIN SUD-EST DE LA RUE CLAIBORNE.

**LE SITE POUR BATIR** RUE CLAIBORNE.

**LE COTTAGE DOUBLE EN BRIQUES ET EN BOIS,** NOS 290 ET 292 RUE CLAIBORNE.

**La Jolie Résidence en bois à deux étages,** NO 286 RUE CLAIBORNE.

Le tout borné par l'avenue Esplanade et le Chemin du Bayou.

—ET—

**Le joli Magasin et Résidence en Bois à deux étages,** NO 91 RUE MANDEVILLE, COIN SUD-EST DE LA RUE DAUPHINE.

Dans l'affaire de la succession de Mme EMILINA GUEDON, Veuve de SAMUEL LOCKE.

No 33,198.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 18 Janvier 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux jugements rendus le 1er décembre 1892, et signés le 7 décembre 1892, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, dans les procédures pour opérer un partage dans la succession susdite, la propriété décrite ci-après:
1° **La magnifique Résidence en bois à un étage avec attic,** tout semi-mansarde et mansarde devant et deux étages dans le fond, **No 240 avenue de l'Esplanade, coin S. E. de la rue Claiborne,** dans le Deuxième District de cette ville et dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Claiborne et Robertson. Elle est retirée de la rue avec une belle clôture en fer et ayant galeries devant et sur le côté avec grille en fer, porche, corridor, salons avec arche, avec cheminées en marbre, chambre de réception, bibliothèque, salle à manger, trois anti-chambres, salle de billard, cuisine, office et chambre pour laver, escaliers devant et derrière au premier étage, au second étage corridor, neuf chambres, chambre à bain, galerie avec grille en fer, citernes et installations de gaz. De chaque côté ample terrain pour une pelouse et pour jardin avec ornements, et des ouvertures donnent une bonne ventilation, de la lumière et une brise agréable.
Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 mesurant comme suit:—chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur diverses profondeurs les Nos 1 et 2, 120 pieds entre lignes parallèles, et le lot No 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le [illegible] 1 forme l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et la rue Claiborne.
A la jonction de deux grandes avenues avec plusieurs lignes de chars urbains, pavage en blocs carrés devant, et étant à proximité d'élégantes résidences de nombre de familles marquantes, cela fait un charmant home et bien situé.
2° **Le site pour bâtir,** situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, le Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, désigné par la lettre A, contigu au lot susmentionné dans le fond, mesurant 37 pieds 7 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 64 pieds, 11 pouces et 2 lignes en arrière des lots ci-dessus mentionnés, Nos 1 et 2 et sur la ligne du côté le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade, 71 pieds 10 pouces 5 lignes à angles droits vers le Chemin du Bayou puis une seconde profondeur en arrière du lot ci-dessus No 3 de 60 pieds 11 pouces 5 lignes vers la fin du fond, qui est de 29 pieds 5 pouces 7 lignes [illegible] 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur sur l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3° **Le cottage double en briques et en bois à un étage,** Nos 290 et 292 rue Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et l'avenue de l'Esplanade, ayant sept chambres et allée de côté. Le dit lot est désigné par la lettre B, est contigu au lot A ci-dessus mentionné et mesure 26 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes [illegible] 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.
4° **Un certain terrain désigné par la lettre C,** dans le Second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade. Le dit terrain touche au susdit terrain B et commence à une distance de 64 pieds, 2 pouces et 4 lignes de la rue Claiborne, mesure 21 pieds, 6 pouces sur le côté du terrain A, [illegible] de la rue Claiborne, et mesure 15 pieds, 4 pouces de façade sur la ligne de [illegible] du terrain No 2, 83 pieds, 7 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du terrain B, 90 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du terrain D, et 22 pieds, 9 pouces de largeur sur la limite du fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois à un étage, ayant 4 chambres, etc.
5° **La jolie maison de résidence en bois, à deux étages,** No 286 rue Claiborne, dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Chemin du Bayou et avenue Esplanade, ayant corridors, huit chambres, office, cave, auvent, citerne, hangar, gaz, allée sur le côté, etc. Le dit terrain est désigné par la lettre D, il touche aux terrains ci-dessus décrits C et No 2, et mesure 25 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété est un bon placement, est située sur une belle large avenue: convenable comme placement d'argent ou comme demeure.
Les mesures des ces décrites propriétés sont toutes au pied américain.
Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont d'après un plan de Geo de Armas, député voyer de la ville, en date du 27 juin 1891, déposé en l'étude de M. [illegible], notaire, à la même date.
6° **Le bâtisse, magasin et demeure, en bois, à deux étages, des mieux situés,** No 91 rue Mandeville, coin S. E. de la rue Dauphine, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Mandeville, Kerlerec, Dauphine et Royale, ayant magasin, corridors, office, chambres, citernes, cour pavée, salon à arche, 4 chambres et grande galerie au second étage, gaz, etc. Le terrain mesure au pied américain, 34 pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur de 65 pieds, 11 pouces 5 lignes rue Dauphine et entre lignes parallèles. Vendue sujette à un bail au taux de $360 par an, expirant le 30 septembre 1893. Dans un quartier populeux, les lignes de chars en font un excellent coin d'affaires, rémunérateur et considéré comme un placement d'argent sûr.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, payable annuellement à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et subdivisés à la convenance des personnes intéressées, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées, et les polices en seront transférées au ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893, en sus de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de la vente requis des acquéreurs au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—jan 14 18 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

**L'élégante résidence en bois à deux étages.**

**No 169 avenue Washington, entre les rues Camp et Chestnut.**

Succession de C. B. Baddecke.

No 37,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI 8 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1892, et signé le 23 décembre 1892, par l'Hon Fred D. King, juge de la cour susdite, Division B, dans l'affaire mentionnée plus haut, la propriété décrite ci-après, à savoir:
**La belle résidence en bois bien bâtie, à deux étages,** No 169 Avenue Washington dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Camp et Chestnut. Elle est retirée du trottoir, avec une belle grille en fer, le pavage Schilling pour se promener et cour pavée, ouvertures de chaque côté et ayant une grande galerie, corridor, salons avec arches, salle à manger, office, cuisine, chambre de décharge au premier étage, corridor, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galeries devant et derrière au second étage, citernes et hangar.
Le lot de terre est désigné par le No 14 et mesure 30 pieds de face à l'avenue Washington sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Elle est située sur une belle avenue large et pavée dans une des plus jolies parties du Garden District, entourée de lignes de chemins de fer et à proximité du centre des affaires. C'est une charmante résidence et un excellent placement.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans contre des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant C. T. Soniat, Esq., N. P.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 8


# Mme Godin-Martinet
## ROBES ET CONFECTIONS.
—44 Rue Bourbon.—

Mme GODIN est à même de contenter sa clientèle et de faire les toilettes dans le dernier Genre Parisien, à Dix Dollars.

Mme GODIN se charge de livrer des toilettes très bien soignées dans les 48 heures.

Spécialité de Costumes, Genre Tailleur.
11 déc—1mois—dlm


### PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# OCCASIONS SANS PAREILLES

# CHANCE MAGNIFIQUE
—DANS—
## TOUS LES DISTRICTS.

Toutes les personnes désirant faire des placements y trouveront avantage. Citons:

Le Fabricant—le Warehouseman—le Capitaliste—l'homme d'affaires conservateur—le Spéculateur—le Constructeur et les gens n'ayant que de modestes moyens.

La liste entière comprend une variété de propriétés riches, donnant de beaux profits, dans tous les genres pour placements de fonds.

**Occasion rarement offerte.**

**La gigantesque fabrique de** Vêtements de jeans de MM. Wolf & Sons, 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville.

**Le superbe édifice pour factorerie** de coton de MM. Richardson & May, No 40 rue Perdido.

**Le dépôt de machines de M.** Harry K. Ivens, 96 et 98 rue S Peters (ou Nouvelle Levée), 26 et 28 rue Commerce, coin Lafayette.

**Vaste entrepôt 114, 116, 118,** 120 rue Magasine, occupé par MM. W. M. Matthews & Bro.

**Solides édifices en briques,** 205 et 207 rue Carondelet, lot vacant y attenant.

**Edifices en briques 21, 23, 25** rue Hôpital.

**Cottages à double corps de logis.** Royale, coin Bartholomew, et deux lots vacants rue Bartholomew.

Magasin et maison de résidence, Champs-Elysées et Bourgogne.

Deux cottages doubles rue Bienville, près Broad.

**Emplacements de choix pour bâtir.** Bienville, coin Rendon; Bienville, coin Napoléon; Levee street, (maintenant Tchoupitoulas,) entre Sixth et Seventh; Prieur, entre Calliope et Clio.

Ilet entier, Sixteenth, Degnand (maintenant Leonidas), Monroe et Stéphanie (maintenant Stroelitz), et Triangle, Fulton, Delord et Levée.

# Mercredi, 1er février
## SUCCESSION DE WILLIAM MASSEY.

No 32,399—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 1er février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 décembre 1892 docket No 32,399, pour compte de la succession ci-dessus, il sera vendu:—
1° **Un certain lot de terre** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet compris par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée (maintenant Decatur), mesurant conjointement, 30 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces plus ou moins, conformément à un croquis dudit terrain, annexé à un acte passé devant Charles Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 octobre 1847.
**Un certain lot de terre,** etc., situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée, et mesurant 24 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds 5 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété décrite précédemment appartenant à N. Massy, et sur l'autre côté par la propriété appartenant à T. J. Banks, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc.
**Aussi un lot de terre,** situé au coin nord ouest de la rue Bienville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Douane et Levée, mesurant 24 pieds de face, pied américain, conformément à un plan fait par J. Pilié le 10 septembre 1845, 10 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, sur 108 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné du côté de la rue de Chartres par la propriété appartenant aux héritiers de feu Spencer, et du côté de la propriété de la Banque des Citoyens, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Les trois morceaux comprenant le lot de terre sur lequel se trouve la bâtisse connue par les Nos 26 à 34 rue Bienville, et occupée actuellement par MM. B. J. Wolf, comme fabrique d'habillements faits.
Les améliorations comprennent cet immense établissement industriel connu comme la manufacture de Pantalons de Jeans et d'habillements faits de B. J. Wolf & fils désignés par les Nos 26, 28, 30, 32 et 34 rue Bienville. Cette bâtisse solide a été érigée spécialement pour toute la surveillance de ceux qui l'occupent actuellement, et est équipée avec tout ce qui est nécessaire pour la conduite d'une pareille entreprise rémunératrice. Elle est louée à bail jusqu'à la date [illegible] 18[illegible]3, à un loyer annuel de $2,070 avec les termes et conditions ci-après, à savoir: Qu'en outre du loyer, les locataires paieront toutes les taxes de ville et d'Etat et autrement, tiendront la propriété assurée à leurs propres frais, et aussi tenir le local en bon ordre. [illegible] revenu ainsi que cela est mentionné plus haut, au propriétaire.
2° **Trois certains lots de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc. situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, désignés sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 29 mars 1854, comme suit à savoir: Le lot No 1 mesure 14 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Carroll [illegible] 2 pouces 4 lignes de large dans le fond, puis sur une ligne vers la rue Perdido et par-dessus à la rue Carondelet, 27 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis sur une ligne vers la rue Carroll et parallèle à la rue Perdido 7 pieds 11 pouces et 3 lignes, et puis 100 pieds vers la rue Perdido. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesure 14 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée commune 3 pieds 11 1/2 pouces de large, ouvrant sur la rue Carroll. Et un petit lot situé sur le côté opposé de la dite allée et désigné par le No 2 sur le dit plan, mesurant 6 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à l'allée, sur 23 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété est composée du lot No 4, ayant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur et de la partie du fond du lot No 5, ayant 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 127 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la grande bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 40 rue Perdido et louée à bail à MM. Richardson & May le 30 septembre 1893, à $125 par mois. La vente est sujette au dit bail.
3° **Quatre certains lots de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Commerce, Nouvelle Levée (ou S. Peters) et Girod désignés par les lettres A, B, C et D sur une esquisse de J. A. D'Hémécourt, voyer datée le 4 septembre 1857; d'après la dite esquisse, les dits lots ont les dimensions suivantes, savoir: Le lot A forme le coin des rues Nouvelle-Levée (ou S. Peters) et Lafayette, et mesure 19 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée (ou S. Peters), 18 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond le séparant du lot B, 84 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et de face sur la rue Lafayette et 89 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du dit lot D; et le dit lot B forme le coin des rues Commerce et Lafayette, et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Commerce, 19 pieds 9 pouces sur la ligne du fond, le séparant du dit lot A, 73 pieds et 4 lignes de profondeur et face à la rue Lafayette et 96 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C; et le dit lot C mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Commerce, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond le séparant du lot D 76 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot B, et 71 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne vers la rue Girod, et le dit lot D mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond, le séparant du lot C; 98 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 80 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Girod.
Les améliorations comprennent deux grandes et solides bâtisses en briques, désignées par les Nos 96 et 98 rue Nouvelle Levée, courant à travers et ouvrant sur la rue Commerce, et formant le coin des rues Lafayette et Nouvelle Levée, maintenant louée à bail à H. K. Ivens jusqu'au 30 septembre 1893, à $75 par mois. La vente est sujette au dit bail.
4° **Un certain lot de terre** situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Lafayette, Foucher et Girod, mesurant 115 pieds de face à la rue Magasin, la même façade, plus ou moins sur la ligne rapprochée de la rue Lafayette de 160 pieds 6 pouces et sur la ligne la plus rapprochée de la rue Girod 172 pieds 6 pouces et 3 lignes. La dite propriété est désignée par la lettre B sur un plan annexé à un acte de vente pardevant L. F. Caire, notaire, daté le 29 avril 1842. Les améliorations comprennent un grand entrepôt en briques à un étage avec [illegible] pour charger et décharger de cette façon aux wagons de charger et de décharger à l'intérieur de la bâtisse, maintenant louée à bail à W. H. Matthews et Frère à $250 par mois jusqu'au 30 septembre 1893. La

vente est sujette au dit bail. Désigné par les Nos 114 à 120 rue Magasine.
5° **Deux certains lots de terre** et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Carondelet, St-Joseph et Baronne, et désignés par les Nos 4 et 5, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 18 mars 1846. Les dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 25 pieds de face à la dite rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, borné au fond par une allée de 7 pieds 10 pouces de large.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques double à trois étages, chaque côté ayant environ dix chambres et connue par les numéros municipaux 205 et 207 rue Carondelet, et maintenant louée à raison de $65 par mois pour ces deux côtés.
6° **Deux certains lots de terre** adjacents l'un à l'autre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Vieille Levée, Condé (maintenant Chartres), Hôpital et Quartier, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No 1 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 159 pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Levée et 159 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre côté. Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 159 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 1, et 159 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, ensemble avec tous les droits, etc.
Les améliorations comprennent deux grandes bâtisses en briques à trois étages, ayant chacune environ quinze chambres ou plus et désignées par les Nos 31 et 33 rue Hôpital.
7° **Un certain lot de terre** situé dans le Second District de cette ville, sur la rue Hôpital, entre les rues Condé (maintenant Chartres) et Vieille Levée, dans le même ilet et à côté de la propriété précédemment décrite, et désigné par la lettre A, sur un plan particulier dressé par L. N. Dépouly, au mois de Janvier 1816 avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres 8 pieds de large faisant face à la rue Hôpital, ensemble avec tous les droits, etc. Le dit lot de terre mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Hôpital sur 150 pieds 9 pouces de [illegible] sur la ligne de gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme les Nos 2 et 159 pieds 8 3/4 pouces sur la ligne qui le divise de la dite allée. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à trois étages, ayant environ dix chambres ou plus et désignée par le No 35 rue Hôpital.
8° **Deux certains lots de terre** situés dans le Faubourg Washington et désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet No 5. Le lot No 1 mesure 34 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No 2 mesure 45 pieds de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur 118 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Casacalvo (maintenant Royale) et Bartholomew, dans l'ilet borné par les rues Mazant et Chartres. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois chacun ayant environ cinq chambres et loués à $8 par mois chaque côté et désignés par les Nos 1000, 1002, 1004 et 1006 rue Royale.
9° **Deux terrains de choix convenables** pour y bâtir dans le même carré d'ilet et contigus aux précédents, à l'arrière, désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par E. [illegible] voyer, le 20 mai 1833. Chacun des dits terrains mesure 23 pieds de façade rue Bartholomew, sur 110 pieds de profondeur, mesure anglaise.
10° **Un certain terrain** numéroté un situé dans le faubourg Marigny, formant le coin des rues Champs Elysées et Craps maintenant Bourgogne, dans le carré borné par les rues Français et Remparts, mesurant 20 pieds de façade rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Craps maintenant Bourgogne, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain No 2 et à l'arrière par le terrain No 4. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec magasin en bas, et résidence au haut ayant 6 chambres et actuellement loué $15 par mois.
11° **Deux certains terrains** situés dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Douane, Bienville, Broad et [illegible], désignés par les Nos 5 et 6, et contigus. Ils ont, chacun, 29 pieds 4 pouces et 5 lignes de façade rue Bienville, sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux cottages doubles en bois, ayant, chacun cinq chambres, sous loués à $8 par mois de chaque côté et désignés par les Nos 514, 514 1/2, 516 et 516 1/2 rue Bienville.
12° **Un certain terrain,** situé dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Rendon et Douane et l'avenue Hagan, désigné comme terrain No 30 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, le 30 août 18[illegible], lequel terrain forme le coin des rues Bienville et Rendon et mesure 30 pieds au pied anglais de façade rue Bienville, sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Rendon, entre lignes parallèles.
13° **Sept terrains de choix convenables pour bâtir,** situés dans le Second District de cette ville, [illegible]
14° **Une portion de terre** située dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Sixième, Septième, Levée, maintenant Tchoupitoulas et Water, mesurant 26 pieds 1 pouce de façade rue Levée, sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la limite du terrain [illegible] et 71 pieds 4 pouces sur l'autre limite de la propriété de John [illegible], et 26 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, comme le porte un diagramme de Hugh Grant, voyer, de Lafayette, ce dit diagramme daté 23 février 1849, sur lequel diagramme ledit terrain est marqué de la lettre D; lequel morceau de terre fait partie du terrain A, [illegible] du faubourg Livaudais, ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, etc. et dépendances y appartenant.
15° **Tout et en particulier cinq lots de terre** situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 33 borné par les rues Front, Johnson, Clio et Calliope, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, et mesurant chacun 32 pieds de façade à la rue Front sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
16° **Un certain carré d'ilet,** situé à Carrollton Paroisse Jefferson, maintenant le Septième District de cette ville, compris entre les rues Sixième, Septième, maintenant Stroelitz, Monroe et Degnand, maintenant Leonidas désigné par la lettre N, lequel ilet est composé de vingt quatre terrains, numérotés de 1 à 24 inclusivement. Ces terrains ont les dimensions suivantes: Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 30 pieds à la rue Sixième, sur 120 pieds de profondeur le No 1 formant le coin des rues Sixième et Monroe, le No 10 formant le coin des rues Sixième et Degnand maintenant Leonidas. Les No 11 et 12 ont, chacun, 30 pieds de façade rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Stéphanie, maintenant Stroelitz, sur 120 pieds de profondeur, le No 13 formant le coin des rues Monroe et Stéphanie, maintenant Stroelitz, et le No 22 formant l'angle des rues Stéphanie maintenant Stroelitz, et Degnand, maintenant Leonidas, et les Nos 23 et 24 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Degnand, maintenant Léonidas, sur 150 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise, d'après un plan particulier de L. Bringier, en date du 19 janvier 1836, ensemble avec tous les droits, etc.
17° **Cinq certains terrains** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans la batture du premier district de cette ville, dans l'ilet borné par le triangle de la Nouvelle Levée et des rues Delord, Water et [illegible] (ou Calliope), désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 27 décembre 1856 lesquels terrains ont les dimensions suivantes:
Le terrain 5 a 75 pieds 11 pouces et une ligne de façade rue Delord, et 90 pieds 9 pouces et 1 ligne rue Triangle, et les terrains 6, 7, 8 et 9 ont, chacun, 25 pieds 10 pouces et 8 lignes de façade rue Delord, et 20 pieds, 8 pouces et 5 lignes de façade rue Triangle sur les profondeurs suivantes: Le terrain 5 a 91 pieds, 5 pouces sur la limite du terrain 4, et 102 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la limite du terrain 6, le terrain 6 a 112 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain 7, le terrain No 7 a 123 pieds, 6 pouces sur la limite du terrain 8, le terrain No 8 a 134 pieds, 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain 9; le terrain No 9 a une profondeur de 144 pieds 10 pouces, 4 lignes sur les limites des terrains de 10 à 23. La possession de cette propriété peut être obtenue trente (30) jours après la signature de l'acte de vente.
**Conditions**—Un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans au taux de 7 pour cent d'intérêt payable annuellement et commençant à la date de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 seront acceptées par les acquéreurs, et toutes les ventes devront être faites sujettes aux conditions des baux actuels. Un dépôt de 10 pour cent comptant, exigé au moment de la vente pour assurer celle-ci.
Les actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 29—jan 4 11 18 25—fév 1

**Avis aux applicants pour la taxe directe.**—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue de Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.
La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'application, seront déposés avec les Greffes des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO, Secrétaire du Bureau.
23 nov—1m 1f par sem

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:
Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari—No 36,328.
Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;
Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
[illegible], Député-Greffier.
23 nov—